

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 27	Absents 8	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de Convocation : 8/09/2015

Date d'affichage :

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - A. FALCUCCI – ML. GUERINI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. MUNIER – JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI.

Absent(s) : M. A.ALBERTINI - MP . ANTONELLI - JEMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - R. POIRON – G. SELLIER - E.SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : N. MARIANI à J. PAOLINI – E. ORSINI à F. MARCHETTI - R. SANTELLI à A. SANTINI -.

Secrétaire : ML. GUERINI

OBJET

**MARCHE DE TRAVAUX POUR
L'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION
DE LA ZONE D'ACTIVITES DE
CANTONE**

Demande de retrait du marché

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-
Préfecture de CALVI,
le :

Le Président fait part à l'assemblée de la réception le 27 juillet dernier d'une lettre d'observation des services du contrôle de légalité qui sollicitent le retrait du marché de travaux relatif à l'aménagement de voirie et de réseaux de l'extension de la zone d'activité de Cantone.

Le mode de dévolution du marché passé est un contrat unique avec un prestataire, or, au regard des dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics, il aurait été souhaitable d'allotir ce marché afin de susciter une plus large concurrence.

Le dossier de consultation prévoyait une répartition en ensembles de prestations distinctes, tels travaux de voirie, travaux de réseaux, espaces verts, l'allotissement aurait dû porter sur cette division.

Une lettre explicative élaborée par la communauté de communes a été adressée le 4 août 2015.

Les services préfectoraux ont décidé de maintenir leur position, confirmant la demande de retrait du marché le 9 septembre.

Pour les motifs énoncés ci-dessus, en estimant qu'il y a lieu de ne pas s'entêter dans une procédure de contentieux administratif, le Président propose au conseil communautaire de prononcer le retrait du dit marché, puis relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la reprise les travaux.

Les prestations effectuées jusqu'à présent par l'entreprise titulaire RAFFALLI TP seront réglées par voie transactionnelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Président.

DECIDE le retrait du marché de travaux de l'extension de la zone d'activité de Cantone à Calvi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150914-27-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2015

CALVI, le 14 septembre 2015

Pour copie conforme

Le Président,

